

révision PLU St Philibert: modification plan zonage parcelle AM104

DR DEFAUP <drbenedictedefaup@orange.fr>

dimanche 2 septembre 2018 à 23:17

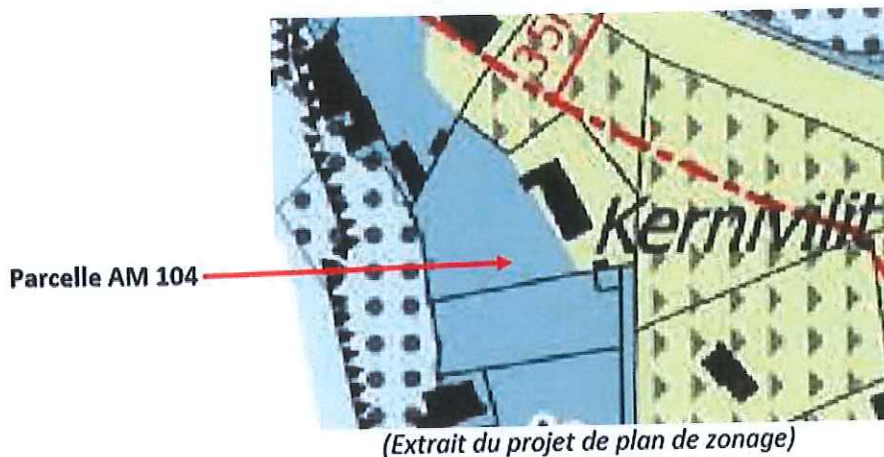
À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame la Présidente de la Commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Philibert, nous souhaitons formuler l'observation suivante :

Modification du plan de zonage

Le projet de plan de zonage divise la parcelle AM 104 en deux zones :



- Zone Na pour sa partie haute, sur laquelle est implantée notre maison,
- Zone Ac pour sa partie basse.

Le règlement de la zone Ac indique que cette zone concerne exclusivement les *“parties du territoire affectées exclusivement aux activités des exploitations aquacoles situées sur le domaine terrestre”*.

Cependant, le terrain comme la maison n'ont jamais eu de vocation aquacole :

- Il était bien spécifié sur notre acte d'acquisition en 2003 que la maison est à usage d'habitation depuis sa construction en 1958.
- La partie du terrain classée Ac constitue un jardin d'agrément et serait d'ailleurs impropre à une activité aquacole compte-tenu de son important dénivelé, et de sa surélévation par rapport à la mer, comme le montre la photo ci-dessous.

Limite de la parcelle AM104 (jardin)



(Photographie de juillet 2018)

Au regard de ces éléments, l'ensemble du terrain doit bénéficier du même zonage, à savoir Na (celui-ci venant en remplacement de la zone Ud de l'actuel PLU). Le classement en zone Na permettrait ainsi d'homogénéiser le régime applicable à la parcelle, en la faisant bénéficier d'un seul et même classement (comme cela est le cas pour d'autres terrains à proximité immédiate de la mer et classés en zone Na dans le projet de plan de zonage).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Commission d'enquête, nos salutations reconnaissantes et dévouées.

Madame Bénédicte de Faup et Monsieur Philippe de Faup